

## SERVICE DE PÉDIATRIE DE PROXIMITÉ

<b>Typologie</b> <i>Loi hospitalière modifiée 08.03.2018 Art.4 (3)</i>	Service de soins aigus Service hospitalier qui peut être exploité par un centre hospitalier				
<b>Définition</b> <i>Loi hospitalière modifiée 08.03.2018 Annexe 2</i>	Un service axé sur le diagnostic, le traitement et le suivi des affections des enfants et adolescents, couvrant les âges de 0 à 16 ans, et le cas échéant jusqu'à 18 ans, dont la prise en charge est assurée lors de séjours hospitaliers ne dépassant pas en moyenne 48 heures. Le service dispose d'infrastructures, d'équipements et d'une organisation adaptés aux besoins de l'enfant. Le service peut disposer d'une unité dédiée à la prise en charge ambulatoire, qui répond aux conditions du service d'hospitalisation de jour. Le service assure une disponibilité du médecin spécialiste en pédiatrie pour toute consultation pédiatrique de 08h à 20h les jours ouvrables. En dehors de ces heures et en cas de disponibilité du médecin spécialiste en pédiatrie, le service peut participer au service de garde de pédiatrie. Une convention avec l'hôpital exploitant le service national de pédiatrie spécialisée précise les critères et les modalités de transfert des enfants à pathologies complexes.				
<b>Niveau national</b>		<b>Planification<sup>1</sup></b> <i>(Loi hospitalière modifiée 08.03.2018 Annexe 2)</i>	<b>Autorisations</b> <i>depuis le 01.01.2024</i>	<b>Situation au 01.07.2025</b>	<b>Autorisations</b> <i>À partir du 01.01.2026 et jusqu'au 31.12.2030</i>
	Services	3 services	3 services	3 services	3 services
	Antennes	/	/	/	/
	Nombre de lits minimum/service	3 lits	3 lits	3 lits	3 lits
	Nombre de lits au niveau national	40 lits maximum	27 lits	27 lits	27 lits

Situation détaillée par établissement hospitalier			
	CHdN	CHEM	HRS
<b>Autorisations</b> <i>depuis le 01.01.2024</i>	CHdN-Ettelbruck : <b>3 lits</b>	CHEM-Esch : <b>10 lits</b>	HRS-Kirchberg : <b>14 lits</b>
<b>Localisation du service / antenne et nombre de lits au 01.07.2025</b>	CHdN-Ettelbruck : <b>3 lits</b>	CHEM-Esch : <b>10 lits</b>	HRS-Kirchberg : <b>14 lits</b> dont 9 lits de néonatalogie non-intensive
<b>Autorisations</b> <i>À partir du 01.01.2026 et jusqu'au 31.12.2030</i>	CHdN-Ettelbruck : <b>3 lits</b>	CHEM-Esch : <b>10 lits</b>	HRS-Kirchberg : <b>14 lits</b>

<sup>1</sup> La loi du 22 décembre 2023 modifie l'annexe 2 de la loi hospitalière et porte le nombre maximal de lits au niveau national à 40 lits de pédiatrie de proximité. La présente loi est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024.